

## Redevance 2015

### Apparence et réalité

#### L'apparence:

EURONAT donne l'impression de ne pas pouvoir réaliser par leurs propres moyens les rénovations à venir.

Du tableau de chiffres présenté par Euronat, M. PAQUIER tire les conclusions bien connues : le besoin devait être financé par des augmentations de la redevance.

Les deux mènent à la conclusion que la prise en charge de la charge financière par vous, par nous tous, est dans l'intérêt de tous, car nous sommes tous assis dans le même bateau.

#### La réalité:

EURONAT n'a pas besoin de nous. SAS EQUIPNAT-SAS, EURONAT-SARL, GESTNAT (Equipnat comme société de holding d'Euronat, Gestnat SARL comme filiale d'Euronat) disposent d'un pouvoir d'achat qui leur permet de financer les futurs investissements uniquement par les recettes courantes, même sans avoir recours à des réserves existantes ou à un prêt.

M. PAQUIER n'avait probablement pas la mission d'analyser la situation financière d'EURONAT.

En réalité, le financement des futurs investissements par nous se trouve dans l'intérêt unilatéral d'EURONAT : Votre - notre, bien immobilier sera revalorisé que de façon marginale ; cependant il sera endommagé considérablement dans sa rentabilité.

*Les investissements seront faits également sans nous, car EURONAT en a besoin pour maintenir le pouvoir d'achat de la famille d'entreprises.*

Cela se justifie comme suit :

La famille d'entreprises est très rentable.

La société-mère, le holding SAS EQUIPNAT, avec un effectif de seulement 3 personnes (!) a produit 1.460.039 € sur les dix dernières années (le capital social n'a pas été étudié).

SAS EURONAT, au cours des dix dernières années, a réalisé six à huit fois de son capital social de 500.000 € à savoir 3.404.076 €

GESTNAT même 46,7 fois de son capital social de 10.000 € à savoir 467.360 € avec un effectif de seulement 3 (!) personnes :

ce sont des marges de profit d'une hauteur extraordinaire.

En suivant la systématique de M. PAQUIER une extrapolation, sur la base des résultats de bénéfice net présentés dans les bilans des années 2011, 2012 et 2013, indique un rendement attendu de :

- 2.095.090 € pour SAS EQUIPNAT,
- 4.228.397 € pour SAS EURONAT
- 786.780 € pour SARL Gestnat,

soit

un total de 7.110.276 € donc une force financière qui permet une réalisation des investissements uniquement à partir du revenu net des sociétés, mais qui autorise bien entendu d'autres modèles de financement.

Les communications précédentes sont indiquées dans les publications dans [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) et [www.societe.com](http://www.societe.com)  
Elles sont ventilées par année individuelle dans l'annexe joint et sont accessibles à tout moment sous les adresses mentionnées.

Le développement présenté montre que la force financière des entreprises n'a supporté aucun préjudice par les règlements du protocole transactionnel de l'année 2004. En regardant la décennie, on peut voir une tendance clairement à la hausse.

Le succès se reflète également dans le fait qu'EURONAT a payé au cours des années 2011, 2012 et 2013 un total de 480.000 € de dividendes, soit 96 % du capital social portant intérêt, ainsi qu'il ressort du procès-verbal publié de l'assemblée générale des actionnaires du 30.04.2014.

De tout cela il résulte, que nous avons toutes les raisons de nous tenir aux règles du calcul de la redevance fixés au protocole transactionnel de 2004, et que nous devrions rejeter la tentative "de nous puiser".

**N'acceptez pas la nouvelle réglementation proposée pour la redevance d'EURONAT!**

**Défendez vos droits !**

**Ne gardez pas le silence, il pourrait être mal interprété !**

**Votez NON !**

## Résultats nets – Analyse des bilans des 10 dernières années (Traduction)

Sources: 2010 – 2013: [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

2004 – 2009: [www.societe.com](http://www.societe.com)

Puisque Equipnat est la mère d'Euronat et Euronat la mère de Gestnat, je regarde les trois entreprises

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
<b>Entreprises</b>												<b>Totaux</b>
<b>a - Equipnat</b>	9000	0	25.000	24.000	138.000	380.000	248.513	267.685	215.850	144.991		a 1.460.039
<b>b - Euronat</b>	120.000	200.000	430.000	420.000	280.000	400.000	452.580	352.589	405.700	343.673		b 3.404.076
<b>c - Gestnat</b>	12.000	20.000	33.000	31.000	3.000	55.000	77.327	83.281	84.545	68.207		c 467.360
												<b>b+c</b>
												<b>3.871.436</b>
												<b>a+b+c</b>
												<b>5.331.475</b>

### Les taux de réussite

b - Euronat  $500.000 \rightarrow 3.404.076 = 6,8 \rightarrow$  Taux d'intérêt par an 68 %

c - Gestnat  $10.000 \rightarrow 467.360 = 46,7 \rightarrow$  Taux d'intérêt par an 467 %

b+c  $510.000 \rightarrow 3.871.436 = 75,9 \rightarrow$  Taux d'intérêt par an 75%

En suivant la systématique de M. Paquier, il y a à résumer les 3 dernières années, donc 2010, 2011 et 2012, qui doivent être utilisés en tant que données de base sur lesquelles les attentes futures sont à chiffrer.

En moyenne, les chiffres sont :

a - Equipnat :  $628.526:3 = 209.509$

b - Euronat :  $1.101.952:3 = 367.317$

c - Gestnat :  $236.033:3 = 78.678$

b+c :  $= 445.955$

a+b+c  $= 655.504$

Il en résulte donc la perspective suivante:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Entreprise</b>												<b>Totaux</b>
<b>a</b>	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	209.509	2.095.090
<b>b</b>	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	367.317	3.673.170
<b>+ 3,8% *</b>	46.132	47.873	49.692	51.580	53.540	55.575	57.686	59.878	62.154	64.516	66.963	555.227
<b>c</b>	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	78.678	786.780
<b>b+c</b>												<b>5.015.177</b>
<b>a+b+c</b>												<b>7.110.267</b>

\* 1.214.000 = Recettes de la redevance 2013 selon le rapport de M. Paquier, indexation selon protocole transactionnel de 2004,

3.8% = Moyenne des 10 dernières années

**Résultat:** La rentabilité, 7.110.267 €, va au-delà du besoin de capital, le financement est même possible sans recours aux réserves et / ou sans un emprunt.

En octobre 2014

B. Fürer (titulaire de droit de jouissance, Euronat)